

L'ASSURANCE MALADIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



N°02 - Octobre 2022

À LA UNE

C2S, 3 nouveautés à connaître et 1 webinaire

Ces derniers mois, plusieurs mesures ont été mises en oeuvre au bénéfice de la Complémentaire Santé Solidaire : hausse du plafond de ressources, simplification du processus de demande, renouvellement automatique. Le point sur ces mesures et leurs impacts.



Webinaire

« C2S : tout savoir pour bien accompagner ses publics »

Le 15 novembre de 13h à 13h45

Lien d'accès au webinaire :
[Webinaire C2S](#)
 Code secret : 123456

Revalorisation des plafonds de ressources

Depuis le 1er juillet, le plafond de ressources pour bénéficier de la C2S a été revalorisé à hauteur de 4% pour compenser la hausse de l'inflation. Cette mesure anticipe la revalorisation d'avril 2023. Elle ouvre ainsi la possibilité à des assurés auparavant non éligibles de bénéficier du dispositif. Par ailleurs, certains usagers bénéficiaires de ce droit avec participation, peuvent désormais y prétendre gratuitement.

Simplification de la demande

Des mesures de simplifications dans le processus de demande sont également entrées en vigueur. Le Dispositif de Ressources Mensuelles (DRM) permet à la CPAM d'avoir automatiquement connaissance des ressources d'un assuré relevant de son activité salariée et issues de prestations sociales. Cette évolution simplifie le processus de demande, permet un traitement plus rapide du dossier par la CPAM et limite les risques de fraudes et d'erreurs. Pour accompagner cette évolution, un nouveau formulaire de demande a été mis à disposition.

Automatisation de l'attribution

Pour mémoire, l'attribution de la C2S sans participation financière a été automatisée pour tous les nouveaux bénéficiaires du RSA. Ils n'ont aucune démarche à effectuer. Ils peuvent toutefois s'y opposer lors de leur demande de RSA.



PARTENARIATS

Des conventions pour simplifier l'information et l'orientation des usagers

La CPAM de la Loire conventionne régulièrement avec des partenaires locaux en faveur de l'accès aux droits et aux soins pour tous. Elle s'engage alors à former et accompagner les personnels de ces structures pour faciliter l'orientation des usagers vers les bons interlocuteurs et les dispositifs d'aide adaptés.

Le 15 septembre dernier elle intervenait auprès de bénévoles de la Croix rouge pour présenter la Protection Universelle Maladie (Puma), la Complémentaire Santé Solidaire (C2S), l'AME, ainsi que l'Examen de Prévention en Santé (EPS). Les échanges ont porté sur des informations concrètes telles que la détection des situations de fragilité, les prestations existantes, les critères d'ouverture de droit et les justificatifs nécessaires selon les situations, etc.

L'intervention a été appréciée des bénévoles qui ont souligné l'importance de ces informations et la possibilité d'aborder des sujets plus larges tels que l'inclusion numérique ou des actions pouvant être menées conjointement.



SERVICES EN LIGNE

On commande ses courses en ligne, pourquoi pas sa carte vitale ?

La commande d'une carte Vitale peut être effectuée en quelques clics depuis le compte personnel ameli. La démarche se fait entièrement sur Internet et est accessible 24 heures / 24 et 7 jours sur 7. Grâce à l'application, l'assuré pourra également se prendre en photo, scanner ses documents d'identité et les importer directement sur le formulaire de demande.

Pour accompagner vos publics dans cette démarche, un [tutoriel vidéo](#) est mis à disposition.



Pour mémoire, la carte Vitale est délivrée gratuitement par l'Assurance Maladie. Cet été, de nombreuses tentatives d'attaque par hameçonnage (envoi d'un mail ou d'un SMS demandant des données personnelles ou mentionnant une carte Vitale 3) ont été relevées. Pour lutter contre ces contacts frauduleux et renforcer la sécurité d'accès au compte ameli, l'Assurance Maladie a temporairement désactivé le dispositif de connexion FranceConnect. D'autres mises à jour de sécurité sont prévues sur cette fin d'année.



SERVICES

Insuffisance cardiaque : mieux informer pour mieux la détecter

Méconnue, l'insuffisance cardiaque touche 1,5 million de personnes en France, notamment les plus de 60 ans.

Quels sont les signes précurseurs ? A qui en parler ? Comment prévenir la maladie ? Pour répondre aux questions des assurés, un professionnel de santé sera présent aux accueils de la CPAM :

- Le 2 novembre à Roanne, de 10h30 à 12h
- Le 4 novembre à Saint-Etienne, de 10h30 à 12h

Parlez-en à vos publics !



JEUNES / ÉTUDIANTS

La CPAM de la Loire présente sur les bancs de la fac...



La CPAM de la Loire, le Centre d'Examens de Santé et l'Institut de Santé Bourgogne Auvergne ont participé aux journées d'intégration étudiantes proposées sur le département. Du Campus Roannais, aux bancs de la Tréfilerie, en passant par la faculté de médecine, plus de 300 jeunes ont été sensibilisés.

Ils ont été invités à tester leurs connaissances en matière de prévention de manière ludique au cours d'une chasse au trésor virtuelle sur les thématiques de la contraception, des IST, du tabac et des conduites addictives. Ils ont également été accompagnés dans la réalisation de certaines démarches de santé et ont pu prendre un rendez-vous pour bénéficier d'un examen de prévention en santé (EPS).

... et ceux des lycées

La CPAM de la Loire participera également à la 3ème édition « d'une saison avec la sécu ». Elle proposera plusieurs webinaires interactifs sur la vie affective et sexuelle à destination des jeunes. Ils se dérouleront aux mois de novembre et décembre 2022 ainsi qu'en janvier 2023.

Plus d'informations sur le site unesaisonaveclasecu.fr

POURQUOI PAYER POUR UN ACCIDENT DONT VOUS N'ÊTES PAS RESPONSABLE ?



Vous êtes représentant associatif, juridique ou social et vous accompagnez des victimes d'accident dans leurs démarches. Vous pouvez les aider à déclarer un accident causé par un tiers.

onmablesse.fr

RESTONS EN CONTACT

Inscrivez-vous à la lettre d'information pour rester informé(e) de notre actualité : Je m'inscris

Pensez également à ajouter notre adresse e-mail dans la liste de vos contacts approuvés : partenariats.cpam-loire@assurance-maladie.fr